

République Française --- Département Aveyron Commune d'Arvieu	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ARVIEU
Séance du 14 février 2022	
<p>L'an deux mille vingt-deux, le quatorze février, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.</p> <p>Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mmes Gislane ALARY, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSSETTES.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Marie-Paule BLANCHYS donne procuration à Cécile LACAZE Rodolphe ALBOUY donne procuration à Jean-Charles VAYSSETTES</p> <p>Mme Gislane ALARY a été élue secrétaire de séance.</p>	
Nombre de conseillers : - en exercice : 12 - votants : 12	- présents : 10 - absents : 2 <u>Date de convocation</u> : 10 février 2022 <u>Date d'affichage</u> : 10 février 2022

REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des diverses propositions d'emprunts remises par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, pour le financement des prochains investissements de la commune.

Oui l'exposé avoir délibéré, le conseil municipal, à 4 abstentions, 8 voix pour, DECIDE de réaliser l'emprunt aux conditions ci-dessous énumérées, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées :

Objet : Financement de divers travaux

Montant : 580 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans + phase d'anticipation de 24 mois

Taux fixe : 0.99 %

Périodicité : Trimestre - échéance constante

Commission d'engagement : 1160 € (0.20% de l'enveloppe)

Phase d'anticipation : délai de déblocage porté à 24 mois (avec un 1^{er} déblocage sous 4 mois à compter de la signature du contrat). Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

La commune d'Arvieu s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La commune d'Arvieu s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Monsieur le Maire indique que la Banque des Territoires propose des prêts sur une longue durée (40 ans), taux indexé sur le Livret A.

<p>CONVENTION CENTRE DE GESTION/COMMUNE D'ARVIEU MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU TRAVAIL</p>

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
 VU la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
 Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 28 mars 1994 portant création d'un Service de Médecine Professionnelle et Préventive,
 Vu la délibération du Centre de Gestion en date du 30 novembre 2018 portant modification de la tarification du Service Médecine Professionnelle et Préventive,
 Vu la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales de l'Aveyron, signée en date du 20 février 2019,
 Compte tenu que cette convention a expiré le 31 décembre 2021,
 Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DECIDE de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité ou établissement au Centre de Gestion de l'Aveyron
 AUTORISE monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans,
 AUTORISE le règlement au Centre de Gestion, du montant des prestations assurées par ce service.

<p>PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL</p>

Monsieur le maire délègue Cécile LACAZE pour présenter à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la commune (joint à la convocation et consultable en mairie).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2021	Fonctionnement	668 490.84	822 335.10	+153 844.26
	Investissement	243 580.76	445 550.46	+201 969.70
Reports de l'exercice antérieur 2020	Excédent de Fonctionnement		39 580.59	
	Déficit d'investissement	341 892.24		
Reste à Réaliser 2021 à reporter en 2022		212 471.18	87 783.75	-124 687.43

De plus, le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier, est présenté à l'assemblée. Monsieur le maire quitte la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du Budget Principal de la commune, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Cécile LACAZE le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du Budget Principal de la commune SONT APPROUVES à l'unanimité.

<p>PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT</p>

Monsieur le maire délègue Cécile LACAZE pour présenter à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 du budget M49 Assainissement (joint à la convocation et consultable en mairie).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2021	Fonctionnement	38 511.15	45 888.00	+7 376.85
	Investissement	59 997.97	24 765.30	- 35 232.67
Reports de l'exercice antérieur 2020	Excédent de fonctionnement		3 396.05	
	Excédent d'investissement		89 740.09	
Reste à Réaliser 2021 à reporter en 2022		60 000.00		

De plus, le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier, est présenté à l'assemblée. Monsieur le maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget M49 Assainissement, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Cécile LACAZE le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget M49 Assainissement SONT APPROUVES à l'unanimité.

<p>PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET STATION SERVICE</p>

Monsieur le maire délègue Cécile LACAZE pour présenter à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Station-Service (joint à la convocation et consultable en mairie)

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2021	Fonctionnement	530 722.51	558 000.73	+27 278.22
	Investissement	13 894.29	19 305.42	+5 411.13
Reports de l'exercice antérieur 2020	Excédent fonctionnement		5 775.61	
	Déficit d'investissement	7 504.12		
Reste à Réaliser 2021		0	0	

De plus, le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier, est présenté à l'assemblée. Monsieur le maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget Station-Service conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Cécile LACAZE, le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget Station-Service SONT APPROUVÉS à l'unanimité

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET BOUCHERIE**

Monsieur le maire délègue Cécile LACAZE pour présenter à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Boucherie (joint à la convocation et consultable en mairie).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2021	Fonctionnement	309.04	5 500.00	+5 190.96
	Investissement	4 500.00	6 373.90	+1 873.90
Reports de l'exercice antérieur 2020	Excédent de fonctionnement		0.00	
	Déficit d'Investissement	7 761.02		
Reste à Réaliser 2021		0	0	

De plus, le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier, est présenté à l'assemblée. Monsieur le maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget Boucherie conforme au compte de gestion du comptable. Sous la présidence de Cécile LACAZE, le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget Boucherie SONT APPROUVES à l'unanimité.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
BUDGET GARAGE**

Monsieur le maire délègue Cécile LACAZE pour présenter à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Garage (joint à la convocation et consultable en mairie).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2021	Fonctionnement	1 945.92	5 594.99	+3 649.07
	Investissement	2 964.81	3 932.19	+967.38
Reports de l'exercice antérieur 2020	Excédent de fonctionnement		8 580.23	
	Déficit d'investissement	3 932.19		
Reste à Réaliser 2021		0	0	

De plus, le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier, est présenté à l'assemblée. Monsieur le maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget Garage conforme au compte de gestion du comptable. Sous la présidence de Cécile LACAZE, le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget Garage SONT APPROUVES à l'unanimité.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le maire délègue Cécile LACAZE pour présenter à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Photovoltaïque (joint à la convocation et consultable en mairie).

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2021	Fonctionnement	11 120.69	0.00	-11 120.69
	Investissement	7 247.47	8 034.00	+786.53
Reports de l'exercice antérieur 2020	Déficit de fonctionnement	19 068.53		
	Excédent d'investissement		15 268.28	
Reste à réaliser 2021		0	0	0

De plus, le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier, est présenté à l'assemblée. Monsieur le maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget Photovoltaïque conforme au compte de gestion du comptable. Sous la présidence de Cécile LACAZE, le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget Photovoltaïque SONT APPROUVES à l'unanimité.

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
 BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS**

Monsieur le maire délègue Cécile LACAZE pour présenter à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Lotissement Le Clos (joint à la convocation et consultable en mairie)

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2021	Fonctionnement	0.33	0.00	-0.33
	Investissement	0.00	0.00	0.00
Reports de l'exercice antérieur 2020	Déficit de fonctionnement	15 747.54		
	Excédent d'investissement		38 409.66	
Reste à réaliser 2021		0	0	0

De plus, le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier, est présenté à l'assemblée. Monsieur le maire quitte la salle afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2021 du budget Lotissement Le Clos conforme au compte de gestion du comptable. Sous la présidence de Cécile LACAZE, le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 du budget Lotissement Le Clos SONT APPROUVÉS à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **DIA** – Monsieur le Maire fait état des Déclarations d’Intentions d’Aliéner signées depuis le dernier conseil municipal.
- **Pluvial de Pareloup** – Une nouvelle étude concernant la gestion des eaux pluviales par infiltration est lancée. Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’un Appel A Projet de la Région pourrait financer les travaux à 30%, en complément de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne qui subventionnerait le projet à 50 %.
- **Réhabilitation du Presbytère** – Le compte rendu de la dernière rencontre avec Madame Nedellec , architecte, met en avant la nécessité de procéder à une démolition complète du bâtiment ! Les devis concernant une étude de sol sont en attente de réception.
Jean-Charles Vayssettes rappelle la nécessité de réaliser rapidement des logements sur la commune.
- **Base nautique** – Monsieur le Maire informe les élus que la consultation pour l’activité restauration, sera publiée prochainement.
- **Achat matériel pour le service technique** – Monsieur le Maire fait part à l’assemblée des devis concernant le remplacement de deux tondeuses et d’une débroussailleuse. L’offre de CMA est retenue pour un montant HT de 32 500 €, à laquelle il faut déduire la reprise de la grosse tondeuse pour 5 000 €. Des propositions sont également en cours pour l’achat d’un tractopelle.
- **Achat terrain Salis** – Monsieur le maire informe l’assemblée que l’acte d’achat vient d’être signé.
- **Vélos électriques** – Il convient de contacter l’entreprise « Mister Vélo » pour voir si les batteries défectueuses peuvent être remplacées, dans le but de les revendre.
- **Biens de section de Dours** – Une répartition des biens a été trouvée entre les différents ayants droit de la section. Les conventions de pâturages devraient être délibérées lors de la prochaine séance.
- **Le Château de Montfranc** – Il est précisé que les bénévoles chargés de la gestion du lieu s’organisent et qu’une réunion publique sera proposée au mois de mai. La réhabilitation du bâtiment continue, un chantier participatif est proposé sur deux week-ends.
- **Conseil d’Ecole** – Anne-Lise CASTELBOU informe l’assemblée que lors du conseil d’école de ce jour, il a été discuté des travaux à prévoir dans les salles de classe (sachant que la salle de motricité serait à faire en priorité). Ces travaux pourraient être échelonnés lors des différentes vacances scolaires. Il est décidé de réunir les institutrices et le personnel communal afin d’étudier le contenu des travaux à réaliser. Il est demandé si une prise en charge du transport pour la piscine pourrait être accordée par la Communauté de Communes.
- **Commission Economique**: 8 mars 20h30 en mairie. Travailler sur le devenir de la boucherie, le garage... transmission reprise artisans/commerçants.

Rien ne restant à l’ordre du jour, la séance est levée à 23h35